



RÈGLEMENT DU CONCOURS WORLD CHEESE AWARDS

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions au World Cheese Awards se font par voie électronique via un portail spécial trouvé sur le site www.gff.co.uk/gta, en cliquant sur un lien qui sera disponible à l'ouverture des inscriptions prévue le 22 juillet 2019.
- Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une SEULE et MÊME personne qui a accès à l'ADRESSE EMAIL et au MOT DE PASSE.
- Si vous avez participé au Great Taste 2019 ou au World Cheese Awards 2018, vous avez déjà créé un compte MyGuild et vous pouvez utiliser les mêmes informations de connexion. En cas de connexion non récente, il peut vous être demandé de mettre à jour les informations concernant votre entreprise. Si vous n'avez pas participé à l'un des deux concours mentionnés ci-dessus, veuillez vous inscrire sur MyGuild <https://myguild.gff.co.uk/>.
- Une adresse EMAIL correcte pour une personne à contacter doit être fournie afin de recevoir toutes les correspondances du World Cheese Awards.
- Il incombe à tous les producteurs de s'assurer que le nom de domaine **gff.co.uk** est bien ajouté à la liste d'expéditeurs autorisés, afin de ne manquer aucune information importante concernant le World Cheese Awards.
- Il incombe à chaque producteur s'inscrivant au World Cheese Awards de fournir la bonne orthographe et des informations correctes pour le nom d'entreprise et les coordonnées de la personne à contacter et surtout l'adresse email UNIQUE où toutes les instructions relatives au World Cheese Awards seront envoyées.
- Un reçu de paiement en provenance du site SagePay vous sera envoyé avec votre numéro de TVA lorsque vous aurez terminé vos inscriptions en ligne. C'est le SEUL reçu que vous recevrez.
- Les inscriptions au World Cheese Awards sont ouvertes aux personnes suivantes : producteurs de denrées alimentaires, importateurs, distributeurs, commerçants indépendants spécialisés dans les boissons et l'épicerie fine.
- Les inscriptions par les commerçants, les importateurs et les distributeurs sont valides SEULEMENT SI le nom du producteur de denrées alimentaires est inclus dans le formulaire d'inscription.
- Seuls les fromages fabriqués avec du lait peuvent être inscrits au World Cheese Awards. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les fromages qui ne sont pas des produits laitiers et/ou remplacent ces derniers.
- Pour les fromages provenant de pays en dehors de l'Europe : selon le pays d'origine du produit, il vous sera peut-être demandé de remplir certains critères à l'importation et de fournir une documentation avec un certificat confirmant que les fromages ont subi un niveau de traitement thermique minimum ; ces papiers doivent être signés par un vétérinaire officiel avant que les produits ne puissent être autorisés sur le territoire italien. Si la documentation requise n'est pas complète, les produits ne pourront être acceptés sur le territoire et ils seront disqualifiés. Aucun remboursement ne peut être accordé pour les inscriptions retirées. Veuillez vous référer au **Feuille spécial d'information pour les inscriptions en provenance de pays non européens** (Special Entry Information Sheet for Non-EU countries) disponible sur le site www.gff.co.uk/wca pour connaître les formalités administratives requises dans votre pays.



- Au moment de l'inscription, tous les produits doivent être disponibles à la vente (pas nécessairement en Grande-Bretagne), par exemple, via des commerçants indépendants, de grands distributeurs, sur des marchés locaux ou bien en ligne. Cela peut être en Grande-Bretagne, en Europe ou dans le reste du monde ; veuillez toutefois vous référer à la liste des pays où certains fromages ne sont pas autorisés à participer au concours en raison de la réglementation des importations qui est détaillée dans le Feuilleter spécial d'information pour les inscriptions en provenance de pays non européens disponible sur le site www.gff.co.uk/wca.
- Tous les fromages doivent être réalisés aux mêmes normes et selon les mêmes recettes que les produits disponibles à la vente. Des lots différents fabriqués uniquement pour le jugement du World Cheese Awards seront disqualifiés.
- Les fromages doivent être autorisés pour une consommation humaine et doivent remplir les conditions requises à l'importation.
- Les fromages présentés durant la compétition peuvent seulement être commercialisés en Europe s'ils répondent aux exigences de la législation européenne.
- Les inscriptions au World Cheese Awards 2019 se terminent lundi 9 septembre ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé avant cette date. **Il vous est recommandé de vous inscrire dans les plus brefs délais.**
- Les groupes alimentaires, les réseaux ou les agences de relations publiques qui inscrivent des produits pour le compte d'un ou de plusieurs clients DOIVENT inscrire CHAQUE produit sous le NOM DE L'ENTREPRISE du producteur. L'adresse email de contact doit être celle de la personne qui coordonne la livraison des échantillons pour le jugement.
- La description du produit doit être correcte à la date de clôture des inscriptions (lundi 9 septembre ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé). Elle ne pourra pas être modifiée après cette date. Seules des circonstances extrêmes pourront éventuellement justifier l'apport de modifications aux inscriptions, à l'entière discrétion de l'organisateur du World Cheese Awards.
- Pour un produit identique vendu sous un ou des noms de marque différents dès lors que ces noms de marque différents ont été déclarés sur le formulaire d'inscription du World Cheese Awards dans le champ réservé à cet effet [Alternative Brand Names field] : si le produit remporte un prix, la décision d'utiliser le logo (correspondant au prix remporté) pour les noms de marque différents relève de l'entière discrétion du Guild of Fine Food.

PAIEMENT

- Toutes les inscriptions doivent être faites et le paiement, reçu, avant la date de clôture spécifiée (ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé). **Il est recommandé de procéder aux inscriptions et au paiement dans les plus brefs délais.**
- Le paiement intégral est nécessaire pour les inscriptions en ligne. Lorsque les droits d'inscription ne sont pas payés en totalité, les produits ne seront pas jugés.
- Les droits d'inscription ne peuvent, en aucune circonstance, être remboursés. AUCUN REMBOURSEMENT ne pourra être accordé si un produit a besoin d'être RETIRÉ de la procédure du jugement après le paiement des inscriptions.



LIVRAISONS

- Une date de livraison sera spécifiée à chaque producteur pour un envoi à une adresse de livraison précise qui sera annoncée ultérieurement. Il y a 12 points de regroupement à travers le monde.
- L'intégralité du jugement prendra place au festival FORME à Bergame en Italie.
- Il incombe à chaque producteur de veiller à l'acheminement rapide et effectif de tous ses produits à la date requise de livraison. Tout manquement à cette exigence peut entraîner la disqualification.
- Il incombe à chaque producteur de veiller à ce que tous les produits soient emballés, transportés et délivrés dans des conditions qui garantissent une consommation propre et sans risque pour les juges. Les produits ou échantillons endommagés qui sont considérés comme dangereux pour la consommation humaine seront disqualifiés.
- Veuillez utiliser les étiquettes d'adresse [Box Labels] qui sont incluses dans les étiquettes d'envoi [Delivery Labels] sur le ou les colis afin de faciliter l'identification de chacun de vos colis au point de regroupement et à leur arrivée sur le lieu du concours.
- Chaque fromage doit porter la **BONNE** étiquette de produit numérotée [Product Label number] ; les étiquettes de produit numérotées sont incluses dans les étiquettes d'envoi. Il y a une étiquette de produit **UNIQUE** numérotée pour chaque inscription – veuillez vous assurer que chaque étiquette de produit numérotée est bien apposée sur le fromage qui lui est associé, en vous aidant de la liste disponible sur votre compte MyGuild.
- Les fromages **ne doivent présenter aucune empreinte visible permettant leur identification**. Merci de vérifier que toute trace indélébile sur les fromages est dissimulée ou retirée avant leur livraison. À défaut, le jury peut requérir la disqualification d'un fromage dont la marque peut être reconnue.
- Tout fromage, qui a précédemment **fait l'objet d'un prélèvement au moyen d'une sonde plus d'une fois**, sera disqualifié.
- Il peut être demandé aux participants de produire la documentation officielle requise pour les importations en Italie et devant être signée par un vétérinaire officiel de l'autorité vétérinaire du pays d'origine. **Ces papiers doivent accompagner la livraison et une copie doit être envoyée à l'équipe du World Cheese Awards avant la livraison.**

JUGEMENT

- S'agissant des fromages entiers, le jury peut les couper pour mieux les examiner.
- À la discrétion des assistants, les fromages très abîmés seront jetés.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour la perte ou le dommage occasionnés aux fromages pendant ou après la compétition, lors de l'acheminement des fromages vers le lieu de compétition ou au moment de leur collecte.
- Les fromages ne peuvent, en aucune circonstance, être retirés **AVANT** la fermeture du festival FORME. Les fromages pourront ensuite être récupérés, à la condition que le nom de la personne procédant à leur collecte soit communiqué par email à l'organisateur.
- La procédure de jugement terminée, des fromages en provenance de l'Europe seront peut-être choisis pour fournir les échantillons aux séances de dégustation du World Cheese Awards se tenant les 19-20 octobre.



RÉSULTATS

- Le Jury International Suprême annoncera le nom du Champion du Monde 2019 le jour même du jugement aux environs de 17 h 30. Tous les autres résultats, y compris pour les fromages ayant remporté les récompenses Gold [or], Silver [argent] et Bronze [bronze], seront disponibles sur le site internet du World Cheese Awards www.gff.co.uk/wca, dans les 48 heures après le jugement.
- Nous regrettons de ne pouvoir être en mesure de communiquer les résultats individuels aux entreprises par téléphone.
- Les certificats et les trophées seront envoyés aux gagnants en décembre prochain. Tous les résultats et une vidéo du jugement seront publiés sur notre site www.gff.co.uk.
- La décision du Juge en Chef est définitive. Tout recours doit être fait par écrit et adressé au Guild of Fine Food à l'attention de John Farrand, dans les 7 jours qui suivent le jugement.
- L'organisateur se réserve la possibilité de partager les numéros de téléphone ou les adresses email des vainqueurs avec des partenaires soigneusement choisis en vue de stocker leurs produits nouvellement récompensés. Le Guild of Fine Food se réserve la possibilité de partager avec des sponsors et des relais médiatiques appropriés les informations relatives aux participants du World Cheese Awards à des fins publicitaires seulement. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre entreprise soient communiquées à des organismes tiers, veuillez contacter le Guild of Fine Food pour clairement formuler votre demande en ce sens. Des données ne permettant aucune identification personnelle seront envoyées pour tous les participants à Google Analytics.

USAGE DES LOGOS, CERTIFICATS ET ÉTIQUETTES

- Des bons de commande pour le design du logo et les étiquettes du World Cheese Awards seront mis à la disposition des entreprises qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Le Guild of Fine Food a fait imprimer en masse ces étiquettes afin de réaliser des économies d'échelle et de vous en faire bénéficier, tout en garantissant une présentation égale et constante. Les prix pour les étiquettes, y compris l'emballage et le coût de l'envoi, apparaîtront sur les bons de commande. Veuillez noter que des frais peuvent être exigés pour le logo d'une récompense de format électronique, selon le chiffre d'affaires de votre entreprise déclaré à l'inscription. Il n'est pas autorisé de devenir membre du Guild of Fine Food en vue d'utiliser gratuitement le design du logo. Votre adhésion doit être valide au moment de l'inscription au concours de l'année concernée et doit le rester à la commande de logos.
- Les autocollants et étiquettes, utilisés sur les emballages des produits qui ont remporté les récompenses Super Gold [super or], Gold [or], Silver [argent] et Bronze [bronze] peuvent seulement être achetés auprès du Guild of Fine Food et doivent seulement être fixés sur le type de fromage qui a remporté ladite récompense. Veuillez contacter le Guild pour obtenir un bon de commande pour les étiquettes, après l'annonce des résultats.



- Tout producteur qui souhaite imprimer le logo d'une récompense sur leur emballage doit fournir au Guild of Fine Food les preuves nécessaires avant de procéder à l'impression. Le Guild of Fine Food se réserve le droit de refuser l'autorisation d'utiliser son logo s'il considère que les conditions d'utilisation ne sont pas en conformité avec ses règles et réglementations. Les conditions d'utilisation seront fournies avec le logo lors du dépôt de la demande.
- Le logo du World Cheese Awards ne devrait jamais apparaître sous quelque forme que ce soit – sur des étiquettes, brochures, papier à en-tête, sites internet, publicités ou lors de manifestations – sans que soient précisés la récompense (par ex. : Super Gold, Gold, Silver, Bronze), le type de fromage ayant remporté la récompense et l'année où la récompense a été gagnée.
- Si l'entreprise doit s'acquitter d'un solde impayé auprès du Guild of Fine Food, l'organisateur se réserve le droit d'organiser la livraison des produits seulement après réception du paiement ; aucun remboursement ne peut être obtenu pour les inscriptions. Le cas échéant et après la publication des résultats, l'organisateur se réserve le droit de traiter toute commande d'étiquettes et de logos seulement après paiement du solde.
- Chaque récompense obtenue au World Cheese Awards (Super-Gold, Gold, Silver ou Bronze) est la propriété exclusive du producteur de fromage. Le nom du producteur doit être précisé sur l'emballage de tout fromage qui est présenté dans un emballage spécifique avec son étiquette et qui porte le logo du World Cheese Awards. Les emballages et étiquettes spécifiques des grossistes et détaillants doivent être soumis à l'approbation du Guild of Fine Food avant leur emploi.
- Le logo et l'expression « The World Cheese Awards » sont la propriété exclusive du Guild of Fine Food et peuvent seulement être utilisés sous forme papier ou électronique selon les modalités applicables. Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter au +44 (0)1747 825200 ou visiter notre site internet www.gff.co.uk/wca.

Ce règlement de concours a été traduit en français à partir du document original en anglais.

En cas de litige résultant de ce règlement, veuillez vous référer à la version anglaise « World Cheese Awards – Terms & Conditions » qui s'imposera.

Il en est de même pour tout autre document en français lié au World Cheese Awards 2019 que vous avez reçu du Guild of Fine Food ou que vous avez téléchargé depuis notre site internet.